

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 22/1017 :**

Vote de subventions aux associations - Comité des Oeuvres Sociales du Personnel des Services Municipaux de la Ville de Saint-Pierre et l'Office Municipal de Développement Agricole et Rural de Saint-Pierre

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BÉDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Patrick), FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), ROUVRAIS Simone (par Monsieur FONTAINE Michel), KHELIF David (par Monsieur BRET Jean Paul), NARIA Olivier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

**ABSENTS :**

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 décembre 2022.



**Affaire n°22/1017 : Vote de subventions aux associations - Comité des Oeuvres Sociales du Personnel des Services Municipaux de la Ville de Saint-Pierre et l'Office Municipal de Développement Agricole et Rural de Saint-Pierre.**

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Services Municipaux de la Ville de Saint-Pierre (COS) et l'Office Municipal de Développement Agricole et Rural de Saint-Pierre (OMDAR), sont deux associations dont les actions respectives participent pour chacune d'entre-elle à l'intérêt général et à la politique publique locale.

C'est dans ce cadre, que la Ville compte tenu des demandes de subvention présentées par ces associations, souhaite soutenir leurs actions en participant au financement de leurs structures au titre de l'exercice budgétaire 2023.

Par conséquent, le Maire propose de fixer les subventions communales pour ces associations comme suit :

| Associations  | Subventions<br>2023   |
|---|---|
| Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Services Municipaux de la Ville de Saint-Pierre (COS) | 306 000 €   |
| Office Municipal de Développement Agricole et Rural de Saint-Pierre (OMDAR)                       | 130 000 €<br><br>70 000 €<br>(Fête de la Fraise - Edition 2023) |

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur le chapitre 65

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE VOTER** les subventions au titre de l'année 2023 au Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Services Municipaux de la Ville de Saint-Pierre (COS) et à l'Office Municipal de Développement Agricole et Rural de Saint-Pierre (OMDAR) conformément au tableau susmentionné,
- **DE VALIDER** les conventions annexées à la présente délibération,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un des Adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20221216-22-1017-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2022  
Date de réception préfecture : 22/12/2022